

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Articles, amendements et annexes

Séance du mercredi 14 juin 2006



**JOURNAUX
OFFICIELS**

243^e séance

Articles, amendements et annexes

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (ensemble neuf annexes).

Ce projet de loi, n° 3156, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. François Rochebloine un rapport, n° 3164, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la mise à disposition d'un immeuble à des fins de coopération culturelle (n° 2827).

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. le Premier ministre, en application de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, le rapport sur la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. Bernard Schreiner un rapport d'information, n° 3157, déposé, en application de l'article 29 du règlement, au nom des délégués de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'activité de cette Assemblée au cours de la deuxième partie de sa session ordinaire de 2006.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. Pierre-Louis Fagniez un rapport d'information, n° 3159, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, préalable au débat sur les orientations des finances sociales pour 2007.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de MM. Michel Bouvard et Alain Claeys un rapport d'information, n° 3160, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la gouvernance des universités dans le contexte de la LOLF.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. Jean-François Chossy un rapport d'information, n° 3161, déposé, en application de l'article 86, alinéa 8, du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. Denis Jacquat un rapport d'information, n° 3162, déposé, en application de l'article 86, alinéa 8, du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la mise en application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 juin 2006, de M. Guy Teissier un avis, n° 3163, fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 2005 (n° 3109).

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les textes suivants :

Communication du 13 juin 2006

E 3163. – Proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide financière exceptionnelle de la Communauté au Kosovo (COM [2006] 207 final).

E 3164. – Proposition de décision du Conseil déterminant le montant du soutien communautaire en faveur du développement rural pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013, sa ventilation annuelle, ainsi que le montant minimal à affecter aux régions pouvant bénéficier de l'objectif « convergence » (COM [2006] 238 final).

E 3165. – Proposition de règlement du Conseil fixant les règles applicables à la modulation facultative des paiements directs prévus par le règlement (CE) n° 1782/2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs et modifiant le règlement (CE) n° 1290/2005 (COM [2006] 241 final).

